

RAPPORT
N° 2013/O1/008

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2013

REUNION DES 7 ET 8 FEVRIER

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**HABILITATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE
CORSE A SIGNER LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE
COMMANDE ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
CORSE ET LE SIVOM DES PLAINES DU SUD POUR
L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE
PIANOTTOLI-CALDARELLO**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX INFRASTRUCTURES,
ROUTES ET TRANSPORTS**

**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO
(ROUTE NATIONALE 196 – ROUTE TERRITORIALE 40)**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la convention de constitution de groupement relatif au projet d'aménagement de la traverse de Pianottoli-Caldarello.

Ce groupement entre la Collectivité Territoriale de Corse et le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) aura pour avantage de faciliter la mutualisation des procédures de marchés, de coordonner au mieux les travaux des différents maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres, de contribuer à la réalisation d'économie sur les travaux projetés (tranchées communes, réfection de structure de chaussée en commun) et dans un souci de générer le moins de nuisance possible aux riverains.

Le projet a été approuvé par délibération n° 07/259 lors de la session en date du 6/12/2007.

I. OBJET DE L'OPERATION

I.I. Zone à aménager

La R.N. 196 permet la liaison entre Ajaccio et Bonifacio, à l'extrémité sud de la Corse. Elle représente un axe structurant du réseau routier corse et possède un rôle économique de grande importance.

Dans la traverse de Pianottoli-Caldarello, la RN représente un axe fort cumulant un trafic local de desserte (habitations, commerces...) et un trafic de transit, la section étudiée étant située sur l'axe principal reliant Ajaccio à Porto-Vecchio.

I.II. Situation actuelle

L'aménagement actuel de la route nationale 196 au niveau de la traverse de Pianottoli-Caldarello est un aménagement de type périurbain, dans un environnement où le bâti et les commerces ou services se situent à proximité directe de la route. Aucun aménagement sécuritaire particulier n'existe aujourd'hui afin de réduire les vitesses d'approche et d'augmenter la sécurité, aussi bien pour le trafic local que le trafic en transit.

Cette combinaison engendre une situation d'insécurité le long de l'agglomération, avec notamment une vitesse excessive des automobilistes et des dépassements intempestifs fréquents dans la traverse, compte tenu de la bonne visibilité générale offerte à l'utilisateur, notamment au niveau des longs alignements droits.

D'une manière générale, la voie actuelle se présente sous la forme d'une chaussée bidirectionnelle d'une largeur très variable, entre 6 mètres et 8 mètres 30, sans aucun aménagement spécifique pour inciter l'utilisateur à adopter un comportement adapté à un environnement urbain.

Quelques trottoirs en plus ou moins bon état qui ont été réalisés il y a une vingtaine d'années sont présents sur une partie de la traverse.

Il existe un réseau d'assainissement des eaux pluviales mis en œuvre il y a également une vingtaine d'années uniquement sur une partie de la traverse. Un problème hydraulique se présente entre la Mairie et le supermarché « Spar », où le seuil des habitations se situe plus bas que le niveau de la chaussée ce qui provoque un ruissellement des eaux pluviales en direction des habitations.

I.III. Enoncé des objectifs

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Améliorer les conditions de sécurité des usagers locaux ou en transit, notamment en diminuant les vitesses pratiquées,
- Empêcher les dépassements au sein même de la traverse, principalement dans les alignements droits,
- Mettre en valeur le caractère urbain du site par un aménagement fort de l'entrée et de la sortie de la traverse,
- Sécuriser les mouvements des automobilistes au niveau des carrefours et des nombreux accès directs sur la RN,
- Créer une continuité piétonne sécurisée sur l'ensemble de la traverse,
- Réaliser un réseau d'assainissement d'eaux pluviales sur toute la traverse.

II. DESCRIPTION GEOMETRIQUE

La traverse de Pianottoli Caldarello a fait l'objet d'une étude globale d'aménagement en section courante. La solution d'aménagement envisagée se décompose par séquences, décrites dans le sens de circulation Porto-Vecchio – Sartène présentant des profils en travers variables.

II.I. Partis d'aménagement

1) Profils en travers types :

- Uniformisation de la largeur des voies à 3,25 m, avec cependant quelques surlargeurs dans les principaux virages
- Aménagement d'îlots centraux empêchant les manœuvres de dépassements
- Profil en long globalement identique à l'existant

2) Sécurité des piétons :

La continuité piétonne est assurée sur la majorité du projet par la présence de trottoirs. Les trottoirs existants qui sont en bon état sont conservés afin de limiter le coût des travaux, sous réserve que le fil d'eau actuel soit convenable d'un point de vue hydraulique. De nombreuses traversées piétonnes sécurisées sont mises en place le long de la traverse.

3) Stationnement :

Afin de répondre au besoin local, des places de stationnement longitudinales sont mises en place devant les commerces.

4) Entrée d'agglomération en goutte d'eau :

Un dispositif « goutte d'eau » est aménagé aux deux extrémités de la traverse visant à diminuer les vitesses d'approche et à marquer les véritables entrées d'agglomération.

5) Assainissement pluvial :

Un réseau complet d'assainissement pluvial de la plate-forme routière est mis en œuvre en se basant sur le réseau existant qui est en bon état.

II.II. Description de l'aménagement

- ***Extrémité de l'aménagement côté Porto Vecchio :***

Le projet propose un aménagement type « goutte d'eau » avec îlot central et déport de la chaussée côté entrée destiné à diminuer la vitesse d'approche des automobilistes. Le panneau d'entrée d'agglomération est déplacé au niveau de cette goutte d'eau marquant plus fortement l'entrée en milieu urbain et la limitation de vitesse à 50km/h. Un accotement en tuf est prévu de part et d'autre de la chaussée.

- ***De la goutte d'eau à la caserne des pompiers :***

L'aménagement prévoit un simple recalibrage de la chaussée existante à 6,50 mètres entre bordures. Des trottoirs sont aménagés de part et d'autre de la RN sur l'ensemble de cette section. Le projet se cale dans un premier temps côté gauche, puis côté droit afin de conserver les bordures et les trottoirs existants. Le carrefour à quatre branches au niveau du stade et du centre culturel est mis en valeur par l'aménagement de deux îlots peints sur chacune des branches secondaires et la matérialisation de lignes STOP.

- ***Virage au niveau de la caserne des pompiers :***

Afin de limiter les vitesses et les manœuvres de dépassement dangereux au niveau de ce virage encadré par deux alignements droits, l'aménagement prévoit un îlot central de 0,50 mètre de large, composé de deux bordures I2 mises dos à dos. La largeur roulable des voies de part et d'autre de l'îlot est de 4,25 mètres. Des trottoirs sont présents de part et d'autre de la RN avec conservation des bordures et trottoirs existants côté sud et réfection côté nord.

- ***Du virage de la caserne des pompiers jusqu'au supermarché « Spar » :***

L'aménagement prévoit une chaussée bidirectionnelle de 6,50 mètres de large, avec matérialisation d'une bande centrale en peinture rouge de 0,40 mètre de large. Des trottoirs sont aménagés de part et d'autre de la RN sur l'ensemble de cette section, avec conservation des trottoirs et bordures existants devant les commerces. 17 places de stationnement longitudinales sont matérialisées côté gauche devant les commerces. Le carrefour de la Mairie est mis en valeur par la mise en œuvre d'un revêtement coloré et la matérialisation de 4 traversées piétonnes sur les branches du carrefour. Au droit de la mairie, l'alignement du trottoir existant côté gauche est conservé et le stationnement est matérialisé. Afin de conserver le cheminement piéton d'1,50 mètres côté droit, le mur en pierre est légèrement déplacé en retrait par démolition et reconstruction à l'identique. Sur cette section, le profil en long du fil d'eau existant est très irrégulier et non satisfaisant du point de vue hydraulique. Cette situation nécessite la dépose et la repose des bordures de trottoir à une côte compatible avec le projet et les seuils existants.

- ***Du supermarché « Spar » au virage du puits :***

Cette section représente le plus long alignement droit de la traverse favorisant les vitesses excessives. L'aménagement prévoit une chaussée bidirectionnelle de 6,50 mètres de large, avec un îlot central de 0,70 mètre de large visant à empêcher les manœuvres de dépassement, interrompu au droit des accès riverains existants. Une bande centrale en peinture rouge remplace alors l'îlot séparateur. Une légère chicane est créée dans le sens Sartène – Porto Vecchio, au niveau de l'extrémité du parking du « Spar », afin de rompre l'alignement droit de cette section et ainsi réduire les vitesses. Des trottoirs sont aménagés de part et d'autre de la RN sur l'ensemble de cette section, avec conservation quasi exclusive des trottoirs et bordures existants.

- ***Du virage du puits jusqu'au délaissé à l'extrémité du projet :***

L'aménagement prévoit un simple recalibrage de la chaussée existante à 6,50 mètres de large, avec matérialisation d'une bande centrale en peinture rouge de 0,40 mètre de large.

Une continuité piétonne est aménagée en conservant les tronçons existants et en complétant par des tronçons neufs.

- ***Extrémité du projet côté Sartene :***

Comme pour l'entrée côté Porto-Vecchio, le projet propose l'aménagement d'un dispositif type « goutte d'eau » et le déplacement du panneau d'entrée en agglomération au niveau du marquage précédant l'îlot créé. Le premier délaissé côté droit est maintenu et viabilisé. Le second délaissé côté droit est viabilisé et transformé en aire d'arrêt en forme de boucle à sens unique.

III. COUT DE L'OPERATION

Les montants correspondent à l'estimation de l'administration en valeur janvier 2013.

MONTANT HT	MONTANT TTC
------------	-------------

Travaux de la traverse (part de la CTC)	1 501 684 €	1 621 818,72 €
Réfection du réseau eau potable (part du SIVOM)	248 910 €	268 822,80 €

En conclusion, je **vous propose de M'AUTORISER** à signer la convention du groupement de commande entre la Collectivité Territoriale de Corse et le SIVOM des Plaines du Sud.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.